

plan d'actions 2023-2026

être jeune en métropole

une coopération métropolitaine en faveur des jeunesses

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole



Classée parmi les premières villes étudiantes où il fait bon vivre et avec un habitant sur cinq âgé de 16 à 25 ans, Toulouse Métropole est naturellement tournée vers ses jeunes.

Notre rôle est bien entendu d'être à leurs côtés. De les accompagner tant dans les moments de vulnérabilité que dans la réalisation de leurs projets, les services dont ils ont besoin au quotidien ou leur accomplissement personnel.

Pour cela, j'ai souhaité impulser une démarche volontariste à travers un Plan Jeunesses intitulé **Être Jeune en Métropole** [EJEM].

Pour donner corps et concrétiser les différentes actions prévues dans ce plan, Toulouse Métropole favorise la convergence des différentes politiques municipales et métropolitaines en faveur des Jeunesses [15-25 ans], en associant les communes, parties prenantes au projet.

Pour construire ce plan pour les jeunes, en partenariat avec les 37 communes de Toulouse Métropole et les acteurs Jeunesse du territoire, nous avons choisi de travailler autour de trois grands objectifs :

- favoriser l'émancipation des jeunes ;
- mettre en avant la richesse qu'ils constituent pour le territoire ;
- prévenir les situations de vulnérabilité.

Ce document a été construit comme un guide recensant de manière non exhaustive les principales actions déjà mises en place, et celles qui le seront prochainement.

Ce plan formalise ainsi la première étape de ce travail en commun, dont nos jeunesses sont tout à la fois actrices et cofondatrices des projets qui les concernent.

*Jean-Luc MOUDENC,
Maire de Toulouse,
Président de Toulouse Métropole*

Les enjeux démographiques actuels et à venir que constituent nos jeunesses, alors même que la Métropole Toulousaine se situe au premier rang des six métropoles françaises les plus peuplées, ont conduit le Président de Toulouse Métropole à me confier la mission de mettre en place le Plan d'actions transversal Jeunesses **Être Jeune En Métropole** [EJEM].

Ce Plan EJEM, dont nous avons initié la réflexion collective dès 2021, a permis d'associer les élus, services et différents acteurs de nos territoires, pour recenser et identifier les politiques municipales et métropolitaines en faveur des jeunes (15-25 ans) afin de prendre en compte les différentes préoccupations des jeunesses métropolitaines et d'y répondre.

Ce Plan porte le principe fédérateur d'accompagner nos jeunes dans la transition vers l'âge adulte, dans leur prise d'autonomie et la construction de leur citoyenneté, pour développer leur pouvoir d'agir.

En outre, il vise à permettre aux jeunes une conscience éclairée d'eux-mêmes et de leur environnement, de leur cadre de vie, pour qu'ils puissent être acteurs de leur parcours individuel et être utile à leur entourage ainsi qu'à leur territoire. Les jeunesses sont indéniablement autant de ressources pour le développement et la cohésion sociale de notre métropole.

À l'issue d'un diagnostic partagé, le Plan a été défini dans cette première phase, autour d'une soixantaine d'actions, en cours ou à initier, regroupées autour des 6 axes :

- **axe 1** Favoriser l'émancipation des jeunes ;
- **axe 2** Faire des jeunes une ressource pour le territoire ;
- **axe 3** Prévenir les situations de vulnérabilité ;
- **axe 4** Traduire l'ambition en faveur des jeunesses dans l'organisation de l'administration ;
- **axe 5** Associer les jeunes pour élaborer les politiques publiques et développer leur pouvoir d'agir ;
- **axe 6** Renforcer et adapter la communication pour une meilleure lisibilité de l'action.

Notre ambition désormais est de faire vivre et développer ce plan en coordination avec les différents acteurs concernés : élus et services des 37 communes, institutions partenaires, acteurs associatifs et les jeunes, eux-mêmes mobilisés comme acteurs des politiques qui les concernent.

*Julie ESCUDIER
Vice Présidente Toulouse Métropole
Chargée de la cohésion sociale et de l'inclusion*



Présentation de la démarche

Plus de 154 politiques recensées et des contributions spécifiques

Avant d'engager la rédaction du plan d'actions, l'équipe projet a réalisé un état des lieux des dispositifs, politiques et actions mis en œuvre par les communes et Toulouse Métropole en faveur de la jeunesse. 154 politiques publiques ont été recensées et classées par thématiques.

Par ailleurs, l'équipe projet s'est appuyée sur les travaux de contributeurs sollicités dans le cadre du projet *Être Jeune En Métropole* :

- Profil socio-économique des jeunes du territoire métropolitain réalisé par l'observatoire des populations de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse [AUAT] ;
- Contribution du Comité de Développement [CODEV] relative à la mise en place d'une politique publique métropolitaine en faveur des jeunes ;
- Consultations du Conseil des jeunes toulousains et du Conseil toulousain de la vie étudiante ;
- Enquête sur les attentes et les besoins des jeunes avant et après la crise sanitaire réalisée par la mission d'évaluation des politiques publiques de Toulouse Métropole ;
- Mission d'évaluation des politiques de Toulouse Métropole en faveur de la jeunesse menée par les étudiants du Master Conseil et Expertise en Action Publique [CEAP] de l'Institut d'Études Politiques [IEP] de Toulouse.

Ces éléments de diagnostic ont été partagés avec les élus du Comité d'Orientation lors de la séance du 15 février 2022.

Une journée d'intelligence collective dense et productive, le 16 juin 2022, pour achever la phase de diagnostic et engager la rédaction du plan d'actions

La phase de diagnostic et de collecte des données s'est achevée lors de la journée d'intelligence collective (JIC) qui s'est tenue le 16 juin 2022 au Pôle d'Innovation B612. Cet événement a réuni près de 80 élus et techniciens de 25 communes. Après la présentation de l'ensemble des données et constats, des ateliers thématiques ont été constitués afin de dégager des propositions d'actions. Celles-ci ont guidé le travail de l'équipe projet dans la rédaction de la proposition de plan d'actions.

Le projet de plan d'actions a ensuite été présenté au Comité d'Orientation puis transmis aux communes pour valider les axes stratégiques retenus et les actions proposées pour initier cette démarche.

Être Jeune En Métropole : une première étape pour impulser une coopération métropolitaine

Conformément à la lettre de mission signée par le Président de Toulouse Métropole, aux arbitrages pris lors des réunions du Comité d'Orientation du 15 novembre 2021 et du 14 février 2022, ainsi qu'aux échanges de la journée d'intelligence collective du 16 juin 2022, l'équipe-projet a travaillé à la rédaction d'un plan d'actions répondant aux objectifs suivants :

- Améliorer la cohérence des politiques publiques municipales et métropolitaines en faveur de la jeunesse grâce à une convergence de celles-ci ;
- Améliorer la lisibilité et la connaissance, par les citoyens, des nombreuses actions et dispositifs mis en œuvre en faveur de cette tranche d'âge ;
- Renforcer le dialogue intercommunal pour « faire métropole » sur la question des jeunes, partager les bonnes pratiques et généraliser les politiques publiques les plus pertinentes mises en œuvre dans certaines communes ;
- Lutter contre le cloisonnement thématique en renforçant la transversalité dans la conduite de l'action publique en faveur des jeunes ;
- Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes métropolitains ;
- Créer un cadre institutionnel permettant de considérer les jeunes comme une ressource et une chance pour le territoire, en renforçant leur participation à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ;
- Prévenir les situations de vulnérabilité sociale, économique et éducative qui se sont accrues en raison de la crise sanitaire et économique ;
- Mettre en œuvre des instances et dispositifs intercommunaux, au niveau politique et administratif, permettant de piloter et coordonner une politique publique claire en faveur des jeunes ;
- Améliorer et adapter la communication institutionnelle à destination des jeunes ;
- Disposer d'une information solide et actualisée relative aux besoins et aux attentes des jeunes du territoire de Toulouse Métropole

Le Comité d'Orientation a retenu la tranche d'âge 15-25 ans comme public-cible de l'ensemble de ces objectifs.

Éditos.....	2
Présentation de la démarche.....	4
Être Jeune En Métropole : une première étape pour impulser une coopération métropolitaine.....	5
6 axes stratégiques.....	10

axe 1

Favoriser l'émancipation des jeunes 13

1 Proposer une vie culturelle et sociale diversifiée, accessible
à toutes les jeunesesses 14

- action n°1 Création d'une carte jeune métropolitaine 14
- action n°2 Favoriser l'accès à la création et à la diffusion culturelle, notamment
pour les jeunes les plus éloignés, en créant un partenariat entre les services
de l'insertion et les Centres socio-culturels 14
- action n°3 Créer un évènement culturel métropolitain 15
- action n°4 Développer les lieux d'accueil ouverts aux jeunes pour leurs créations artistiques. 15
- action n°5 Soutenir les communes qui développent des lieux à destination des jeunes 15

2 Favoriser l'autonomie des jeunes
par la mobilité et le logement 16

- action n°6 Soutenir le développement de liaisons entre les communes de la Métropole,
en lien avec Tisséo 16
- action n°7 Étendre à l'ensemble des communes le dispositif des **100 permis** 16
- action n°8 Renforcer la participation des jeunes dans le cadre de l'élaboration du PLUiH 16
- action n°9 Soutenir et accompagner le développement de la cohabitation intergénérationnelle
entre personnes âgées seules et étudiants 17
- action n°10 Proposer aux jeunes une aide à l'installation dans un logement 17
- action n°11 Promouvoir l'offre de loisirs, sportive, culturelle..... 17
- action n°12 Développer une politique vélo, et l'étendre sur tout le territoire métropolitain 17

axe 2

Faire des jeunes une ressource pour le territoire 19

1 Favoriser une meilleure articulation entre les jeunes,
le marché de l'emploi et les formations 20

- action n°13 Favoriser les rencontres avec le monde professionnel à travers le relais d'information
des forums dès le lycée en diffusant un outil de recensement de l'offre 20
- action n°14 Renforcer la communication autour de la plateforme emploi de Toulouse Métropole. 21
- action n°15 Développer une politique RH favorable aux stages, alternances, services civiques
et emplois saisonniers dans les collectivités de la métropole 21
- action n°16 Mettre en place une politique de financement du BAFA coordonnée
au niveau métropolitain 21
- action n°17 Étendre aux jeunes métropolitains les dispositifs de mobilité internationale 22
- action n°18 Favoriser le développement du programme ERASMUS+ 22
- action n°19 Inclure les dispositifs de mobilité internationale dans le Guide des jeunes toulousains
et dans l'ensemble des supports de communication à destination des jeunes des communes 22

2 Accompagner les projets jeunes. 23

- action n°20 Créer un concours pour proposer un accompagnement de projet
et le versement d'une bourse 23

3 Encourager l'engagement citoyen des jeunes 23

- action n°21 Attribuer des ressources aux différents Conseils de jeunes afin de leur permettre
de réaliser leurs propositions et de conduire des projets 23
- action n°22 Valoriser et certifier les compétences acquises par les jeunes dans le cadre
de leur engagement 23
- action n°23 Ajouter des fiches de bonnes pratiques sur la participation des jeunes
dans le guide métropolitain de la participation citoyenne 23
- action n°24 Rendre la formation des membres des deux Conseils toulousains accessibles
à l'ensemble des jeunes des conseils des communes de la Métropole 24
- action n°25 Créer un Conseil des jeunes au niveau métropolitain 24
- action n°26 Organiser un évènement métropolitain pour favoriser et valoriser l'engagement citoyen 24
- action n°27 Développer les chantiers et les missions jeunes 24
- action n°28 Soutenir et renforcer le recours aux services civiques. 25
- action n°29 Financer les initiatives innovantes de jeunes ayant un objectif d'intérêt général. 25
- action n°30 Inciter les communes à développer l'engagement des jeunes
dans les lieux initiatives jeunes 25
- action n°31 Mettre en relation les producteurs et maraîchers du territoire
pour permettre aux jeunes de participer à des activités de glanage solidaire. 25

Prévenir les situations de vulnérabilité.....27

1 Développer une politique d'insertion métropolitaine pour les jeunes vulnérables.....28

- action n°32 Subventionner l'accès au permis de conduire des jeunes en situation de précarité avec un projet professionnel28
- action n°33 Développer les forums emploi dans les quartiers28
- action n°34 Favoriser l'accompagnement dans la scolarité avec des bénévoles28
- action n°35 Impulser une mise en réseau des acteurs qui luttent contre l'exclusion scolaire : analyse et échange de pratiques28
- action n°36 Développer et coordonner les accueils en faveur de l'insertion29
- action n°37 Proposer des stages intégrés comme vecteur d'insertion avec le média du sport.....29

2 Soutenir les dispositifs de prévention et renforcer l'accès aux dispositifs de santé30

- action n°38 Développer l'action des clubs de prévention à l'échelle métropolitaine30
- action n°39 Favoriser la démarche « d'aller vers » pour favoriser l'accès aux soins psychologiques30
- action n°40 Renforcer la prévention autour des risques liés aux addictions31
- action n°41 Mutualiser les actions de la prévention autour des risques liés aux consommations de substances psycho actives31
- action n°42 Renforcer la prévention autour des risques liés aux violences sexuelles et sexistes.31
- action n°43 Communiquer massivement auprès de la thématique des violences sexuelles et sexistes lors des grands événements.32
- action n°44 Porter un événement fédérateur métropolitain le 25 novembre, journée internationale contre les violences à l'égard des femmes32
- action n°45 Poursuivre le déploiement du dispositif **Fêtons plus Risquons moins** à l'échelle métropolitaine32
- action n°46 Développer une politique d'éducation sur l'usage des écrans et de prévention du cyber harcèlement33
- action n°47 Étendre le dispositif Mparri dans tous les QPV de la Métropole33

Traduire l'ambition en faveur des jeunes dans l'organisation de l'administration35

1 Garantir la cohérence métropolitaine de la gouvernance et des politiques publiques36

- action n°48 Renforcement de l'interconnaissance des élus municipaux et métropolitains référents sur la question de la jeunesse.36
- action n°49 Renforcement de l'interconnaissance des services municipaux et métropolitains référents sur la question de la jeunesse36

2 Renforcer le pilotage politique et administratif37

- action n°50 Renforcer la coopération territoriale par la réalisation de diagnostics partagés au niveau des 5 territoires de la Métropole37
- action n°51 Raisonner par action et non par service ou par direction37
- action n°52 Assurer la continuité du projet par la création d'un poste de coordination dès septembre 2023 dans la Direction des jeunes de Toulouse Métropole37
- action n°53 Favoriser la coordination et la transversalité au niveau territorial au sein de la Direction des dynamiques citoyennes à l'échelle des 5 territoires37

Associer les jeunes pour élaborer les politiques publiques et développer leur pouvoir d'agir39

1 Associer les jeunes aux processus d'élaboration de politiques publiques40

- action n°54 Compléter la charte de la participation de Toulouse Métropole par un volet spécifiquement consacré à la participation des plus jeunes, élaboré en lien avec les Conseils de jeunes des communes de la Métropole40
- action n°55 Définir une typologie de projets municipaux et métropolitains pour lesquels l'association spécifique des jeunes est requise40

2 Disposer d'une information solide et renouvelée sur les publics et les dispositifs existants41

- action n°56 Créer un observatoire métropolitain de la jeunesse41
- action n°57 Réaliser un diagnostic commun territoire par territoire et au niveau de la Métropole ...41
- action n°58 Évaluer le plan d'actions et ses effets, présenté lors des réunions semestrielles des élus municipaux et métropolitains référents sur les questions de jeunesse41

Renforcer et adapter la communication pour une meilleure lisibilité de l'action publique.....43

1 Améliorer la lisibilité de l'offre existante44

- action n°59 Mettre à disposition des services de l'État l'ensemble des données sur les dispositifs et politiques publiques afin d'enrichir la **Boussole des Jeunes**44
- action n°60 Recenser l'ensemble des actions et dispositifs municipaux et métropolitains à destination des jeunes sur le site de Toulouse Métropole44
- action n°61 Centraliser les données dans les Maisons Toulouse Services pour permettre aux jeunes de disposer d'un guichet physique disposant de l'ensemble de l'information .44

2 Adapter la communication institutionnelle au public jeune.....45

- action n°62 Adapter les supports de communication en développant les outils utilisés pour la communication institutionnelle et les réseaux sociaux sur lesquels sont présentes les collectivités en estampillant ces nouveaux canaux du logo **EJEM**45

Index des acronymes et contact46

6 axes stratégiques...



Favoriser
l'émancipation
des jeunes



Traduire l'ambition
en faveur des jeunes
dans l'organisation
de l'administration



Faire des jeunes
une ressource
pour le territoire



Associer les jeunes
pour élaborer les politiques
publiques et développer
leur pouvoir d'agir



Prévenir
les situations
de vulnérabilité



Renforcer et adapter
la communication
pour une meilleure lisibilité
de l'action publique

The background image shows two young women sitting on the floor, leaning against a large cardboard box. They are both holding mugs and looking upwards with a peaceful expression. The woman on the left is wearing a grey tank top and blue jeans, while the woman on the right is wearing a green t-shirt and blue jeans. In the background, there are several cardboard boxes, some stacked on top of each other, and a bookshelf filled with books. A potted plant is visible in the upper left corner. The overall atmosphere is warm and cozy, suggesting a new home or a comfortable living space.

axe 1

Favoriser l'émancipation des jeunes

Le passage à l'âge adulte doit s'accompagner de politiques qui favorisent l'émancipation et l'autonomie des jeunes. Cette émancipation s'entend ici à la fois au sens large et transversal entre décohabitation, logement et culture.

Un grand nombre d'événements sont organisés sur le territoire métropolitain, ainsi que certaines offres tarifaires dédiées à ce public. Les disparités de moyens entre les villes soulèvent la question de l'équité territoriale.

Les jeunes forment un public qui exprime un besoin fort de lien social et d'activités, notamment extra scolaires. Ces interactions sociales participent à la construction personnelle des jeunes.

Le renforcement, sur tout le territoire, des dispositifs qui accompagnent la décohabitation précoce participe à leur émancipation. La mobilité reste également un atout majeur afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel et personnel.

1 Proposer une vie culturelle et sociale diversifiée, accessible à toutes les jeunesses

action n°1

Création d'une carte jeune métropolitaine

Le développement d'une nouvelle carte exclusivement dédiée aux jeunes permettrait de favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs... d'un public dont les ressources sont limitées.

Son accessibilité pourrait être renforcée par un envoi de celle-ci à tous les jeunes métropolitains l'année de leurs 15 ans.

action n°2

Favoriser l'accès à la création et à la diffusion culturelle, notamment pour les jeunes les plus éloignés, en créant un partenariat entre les services de l'insertion et les Centres socio-culturels

À compter de 2023, au titre de sa politique culturelle et socio-culturelle, Toulouse met en place un partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse [CRIJ] d'Occitanie – Site de Toulouse, favorisant l'accès à la culture aux jeunes.

Toulouse et le CRIJ Occitanie poursuivent des buts communs à propos du déroulé du projet culturel **Caba'Culture**. Sous forme de paniers culturels contenant des places de spectacles, de concerts, d'événements sportifs, les Caba'Culture seront offerts aux jeunes dans l'objectif de renforcer leur désir de culture, en cohérence avec les différents temps et espaces de vie. L'enjeu est de favoriser l'accès au plus grand nombre à la découverte et à la pratique de loisirs artistiques, culturels, éducatifs, sportifs et de bien-être dans un esprit d'échanges et de mixité sociale au plus près des habitants.

Ce dispositif bénéficiera à l'ensemble des jeunes habitants de la métropole.

action n°3

Créer un événement culturel métropolitain

Un événement métropolitain autour d'une exposition artistique itinérante permettrait de promouvoir les jeunes talents de la métropole. Cette manifestation serait l'occasion de renforcer l'attractivité du territoire à travers son dynamisme culturel. Il a notamment été proposé lors de la Journée d'Intelligence Collective [JIC],

Un appel à candidature des communes pourra être mis en place, afin de promouvoir une exposition artistique des jeunes dans chaque commune.

La mise en place de cet événement suppose que les communes structurent leurs politiques en faveur de lieux ouverts aux jeunes pour renforcer leur créativité artistique. Dans ce cadre, la mise en place d'un jeu concours pourrait motiver l'émergence d'un soutien à la création artistique.

Ce dispositif présente l'avantage de soutenir les initiatives et de créer une culture territoriale commune. Il pourrait d'abord voir le jour dans un premier lieu à Toulouse, place Arnaud Bernard.

action n°4

Développer les lieux d'accueil ouverts aux jeunes pour leurs créations artistiques

Ces lieux d'accueil sont essentiels afin de développer les différentes pratiques artistiques amateurs.

action n°5

Soutenir les communes qui développent des lieux à destination des jeunes

Plusieurs communes de la région toulousaine mettent à disposition des accueils à destination des jeunes dans lesquels il est proposé essentiellement des activités de loisirs. Ce service éminemment communal, pourrait être soutenu par Toulouse Métropole, dans un objectif d'équité territoriale. En mettant à disposition des ressources culturelles, sportives, citoyennes, des formations et des échanges de pratiques entre communes. Certaines actions pourraient être mutualisées entre les communes durant les vacances (séjours, transports, réservations groupées...), pour augmenter le nombre de bénéficiaires.



Favoriser l'autonomie des jeunes par la mobilité et le logement

action n°6

Soutenir le développement de liaisons entre les communes de la Métropole, en lien avec Tisséo

La mobilité est un enjeu majeur pour notre territoire ; vecteur d'attractivité et de dynamisme économique du territoire, l'offre de déplacements entre les communes de la métropole porte de forts enjeux pour l'emploi et la scolarité des jeunes.

Le travail continu sur le déploiement des services bus en amplitude et en fréquence, la recherche des connexions les plus performantes avec le réseau métro et les modes actifs (vélos, covoiturage...) doivent offrir de plus en plus de facilité pour les déplacements des jeunes. Les 10 lignes des services Linéo, qui fonctionnent en soirée et le week-end, ainsi que l'amplitude élargie de l'offre du métro du jeudi au samedi sont des réponses immédiatement appréciées pour la liberté de déplacement et la sécurité qu'elles procurent aux jeunes.

action n°7

Étendre à l'ensemble des communes le dispositif des 100 permis

Le permis de conduire est essentiel à la prise d'autonomie des jeunes. Si la voiture est indispensable dans les zones périurbaines, le permis est également nécessaire aux jeunes citadins lors de la recherche d'un emploi. Dans ce cadre, développer le dispositif de soutien financier à l'obtention du permis de conduire favoriserait l'autonomie des jeunes et leur capacité d'insertion.

Exemple d'action menée :

Le dispositif des 100 permis piloté par Toulouse Métropole est déjà développé par certaines communes périphériques (Colomiers l'Union, Pibrac, Blagnac, Saint Jean) en lien avec la Mission Locale de la Haute-Garonne et les Clubs de prévention dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes. Il s'agirait de l'étendre à d'autres villes, et notamment à Toulouse, avec la Mission Locale de ce territoire. Ce dispositif suppose un soutien en matière d'ingénierie de certaines communes et de développer le partenariat avec les deux Missions Locales, les Clubs de prévention et les Accueils Jeunes toulousains.

action n°8

Renforcer la participation des jeunes dans le cadre de l'élaboration du PLUiH [Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat]

Les difficultés rencontrées par les jeunes dans la recherche de logements abordables en font un public dont les attentes et besoins doivent être spécifiquement identifiés dans le cadre de l'élaboration des documents-cadres pour l'urbanisme et l'habitat.

action n°9

Soutenir et accompagner le développement de la cohabitation intergénérationnelle entre personnes âgées seules et étudiants

La cohabitation intergénérationnelle peut représenter une des solutions au coût élevé des loyers et permettre dans le même temps de lutter contre l'isolement des personnes âgées ainsi que la sous occupation des logements. Cela contribuerait également à favoriser une dynamique intergénérationnelle sur le territoire.

La collectivité pourrait établir un appel à projets avec plusieurs partenaires (CAF...), afin de soutenir un projet existant, ou de favoriser l'émergence de modèles nouveaux.

action n°10

proposer aux jeunes une aide à l'installation dans un logement

En complément du Fonds Solidarité Logement porté par la métropole et dont les jeunes (y compris les étudiants) peuvent bénéficier, une aide financière doit permettre d'accompagner les jeunes qui ne peuvent bénéficier des dispositifs sociaux de droit commun, bien que le nécessitant.

La ville de Toulouse a développé un dispositif d'aide à l'équipement et au paiement des frais d'installation lors de la décohabitation sous la forme d'un prêt à taux zéro sans condition.

Dans la logique territoriale du plan EJEM, ce dispositif devra évoluer et être déployé, en accord avec les communes

action n°11

Promouvoir l'offre de loisirs, sportive, culturelle...

Comme recommandé par le Conseil Des Jeunes Toulousains, il s'agirait de recenser les 5 activités « à ne pas rater » chaque mois dans la métropole et de mettre en place un relais d'information par le biais des communes.

action n°12

Développer une politique vélo, et l'étendre sur tout le territoire métropolitain

A photograph of three young people in an outdoor setting. A young man with dark curly hair and a goatee, wearing a white and blue baseball-style t-shirt, is in the center, looking towards a young woman on his right. The woman has dark, wavy hair and is wearing a bright yellow top, smiling at him. To the left, the back of a young woman with long blonde hair wearing a dark t-shirt is visible. They are standing in front of a stone wall and some greenery.

axe 2

Faire des jeunes une ressource pour le territoire

Les jeunes constituent une ressource précieuse pour le territoire. Il s'agit de favoriser cette dynamique en développant trois axes :

- l'accès à l'emploi et la formation
- l'accompagnement des projets innovants,
- la valorisation de l'engagement en faveur de l'intérêt général et des initiatives jeunesse

Le développement de l'emploi et de la formation se fait également par la mobilité internationale qui valorise fortement le profil des jeunes et permet une ouverture au monde.

1 Favoriser une meilleure articulation entre les jeunes, le marché de l'emploi et les formations

action n°13

Favoriser les rencontres avec le monde professionnel à travers le relais d'information des forums dès le lycée en diffusant un outil de recensement de l'offre

La collectivité doit renforcer le lien entre les employeurs et les jeunes dans l'objectif de favoriser leur employabilité. Le relais d'information sur la tenue des forums existants est primordial afin de répondre à cet objectif. La communication autour de ces forums devra être adaptée aux publics ciblés (lycéens, demandeurs d'emploi, en formation). Il s'agit également de développer l'existant à l'échelle de communes ou de bassins de vie.

De plus, des forums sont développés à Toulouse dans des quartiers concentrant certaines difficultés socio-économiques. Ces forums locaux s'adressent à des publics restreints (moins de 200 personnes), et privilégient le caractère qualitatif des rencontres (préparation des usagers par Pôle Emploi et la Mission Locale). Ce dispositif pourrait être développé au sein du territoire métropolitain, à

destination des jeunes en difficultés et des jeunes actifs faiblement qualifiés. Il permettrait l'insertion au niveau des bassins de vie et mobiliserait des entreprises locales dans cet objectif d'intérêt général.

Il serait également opportun de relayer en complément de ces forums, l'ensemble des événements organisés. Par exemple, la ville de Tournefeuille, en partenariat avec celle de Colomiers, propose une soirée des métiers et de l'orientation, à destination des collégiens. Toulouse Métropole pourrait développer ce type de rencontre avec les lycéens, afin de favoriser leur orientation dans des secteurs qui retiennent leur intérêt et qui recrutent. Dans ce cadre, des parcours de femmes dans des filières dites masculines pourraient être mis en valeur, comme le fait la commune de Tournefeuille (industrie, recherche, ...).

action n°14

Renforcer la communication autour de la plateforme emploi de Toulouse Métropole

La plateforme emploi mis en ligne en janvier 2022 permet aux jeunes métropolitains de trouver un stage, une alternance ou un premier emploi sur le bassin toulousain. Le site est en accès gratuit et comptabilise des milliers d'offres d'emploi à destination des demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge.

La CAF et l'Éducation Nationale sont des acteurs mobilisables pour renforcer la connaissance de cet outil par les jeunes du territoire.

action n°15

Développer une politique RH favorable aux stages, alternances, services civiques et emplois saisonniers dans les collectivités de la métropole

Cette politique permettrait à des jeunes de valider leur formation grâce à une expérience professionnelle dans nos collectivités et de favoriser, par la suite, leur candidature à un emploi permanent. Il s'agit également, pour les emplois saisonniers et les services civiques, de découvrir le monde des collectivités et de renforcer l'employabilité des jeunes.

Comme l'a proposé le Conseil Des Jeunes Toulousains, les communes pourraient développer l'offre de stage et d'alternance au sein des services. Pour

accompagner les collectivités les moins avancées, un document de bonnes pratiques pourrait être formalisé et partagé.

Le recensement centralisé de toutes les offres sera permis grâce à la plateforme emploi en lien avec le site de la Métropole de Toulouse, pour permettre une meilleure accessibilité et lisibilité des offres ouvertes à tous les jeunes, selon leurs compétences.

Des objectifs chiffrés ambitieux doivent être fixés à court-terme.

action n°16

Mettre en place une politique de financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur [BAFA] coordonnée au niveau métropolitain

Plusieurs communes financent la formation du BAFA. L'élargissement d'une telle action permettrait de répondre à la faible attractivité et à la forte tension sur les métiers de l'animation. Le financement du BAFA permettrait de faciliter l'entrée des jeunes dans ces métiers. Il serait utile de recenser les dispositifs des services de l'emploi afin de proposer un véritable soutien à la formation BAFA.

La CAF, Pôle Emploi et l'Éducation Nationale pourraient être sollicitées pour contribuer au financement.

action n°17

Étendre aux jeunes métropolitains les dispositifs de mobilité internationale

L'ouverture de **Défi +** à tous les jeunes métropolitains en difficulté d'insertion ou apprentis suppose de dégager des crédits supplémentaires en complément des subventions du programme **ERASMUS+**. L'objectif est également de coordonner avec les communes la sélection de jeunes qui partiront à l'étranger.

La Direction Internationale Europe de Toulouse Métropole accompagnera les communes et établissements qui souhaitent développer des partenariats d'échange et de coopération avec des collectivités et établissements étrangers.

action n°18

Favoriser le développement du programme **ERASMUS+**

Comme recommandé par le Conseil Des Jeunes Toulousains, il convient de renforcer la visibilité pour les lycéens et notamment les terminales du programme **ERASMUS+**, afin qu'ils se projettent davantage dans leurs études. Une campagne de communication pourrait être développée avec notamment la mise en place d'interventions dans les lycées. Ces interventions seraient réalisées sur le modèle du pair-à-pair, par des jeunes qui rentrent de leur séjour **ERASMUS**. Une campagne d'affichage dans les établissements permettra de mettre en valeur des portraits de jeunes ayant bénéficié du dispositif.

Cette politique de communication pourrait être développée dans les lycées métropolitains ainsi que dans les accueils dédiés aux jeunes. Un partenariat avec les écoles et les universités sera nécessaire pour trouver des jeunes volontaires.

action n°19

Inclure les dispositifs de mobilité internationale dans le Guide des jeunes toulousains et dans l'ensemble des supports de communication à destination des jeunes des communes

2

Accompagner les projets jeunes

action n°20

Créer un concours pour proposer un accompagnement de projet et le versement d'une bourse

Il s'agit de venir en soutien de projets innovants avec une bourse qui s'adresserait à tous les jeunes. L'obtention de cette bourse serait suivie d'un accompagnement et d'un accès à un tiers-lieu dans lequel tous les projets lauréats seraient développés.

À Nantes, un comité local d'aide aux projets a été mis en place. Initié en 2006, il accompagne les jeunes porteurs de projets en proposant des aides à l'orientation, des conseils et un suivi, une aide au montage et un soutien financier. La ville s'appuie sur un réseau d'associations pour accueillir de

façon personnalisée les jeunes dans toutes les phases de leur projet.

Il serait possible de créer un système qui s'inspire de cette expérience, dans lequel serait proposé un volet accompagnement et aide à la conduite de projet, et un volet versement des subventions. En coopération avec les villes volontaires, le projet pourrait être porté par la Direction du Développement Économique de Toulouse Métropole. Un concours serait organisé avec une commission composée d'élus, de personnalités qualifiées et de jeunes.

3

Encourager l'engagement citoyen des jeunes

action n°21

Attribuer des ressources aux différents Conseils de jeunes afin de leur permettre de réaliser leurs propositions et de conduire des projets

Exemple d'action menée en métropole :

Blagnac attribue un budget à son Conseil de jeunes.

Cette mesure permettrait de renforcer l'attractivité de ces Conseils, de valoriser d'autant plus les jeunes volontaires en les responsabilisant, et de développer des projets concrets.

action n°22

Valoriser et certifier les compétences acquises par les jeunes dans le cadre de leur engagement

Les jeunes participants aux différents Conseils sur le territoire pourraient recevoir un certificat reconnaissant leurs aptitudes développées au sein des instances (gestion de projet, prise de parole en public, travail en groupe, etc). Cette proposition est fortement portée par le Conseil Toulousain de la Vie Étudiant qui soutient l'idée que cela permettrait de rendre l'engagement auprès de ces Conseils plus attractif et de valoriser l'expérience de ces jeunes dans le milieu universitaire et professionnel. L'incitation à l'engagement sera accrue.

action n°23

Ajouter des fiches de bonnes pratiques sur la participation des jeunes dans le guide métropolitain de la participation citoyenne

action n°24

Étendre la formation des membres des deux Conseils toulousains à l'ensemble des jeunes des Conseils des communes de la Métropole volontaires

action n°25

Créer un Conseil des jeunes au niveau métropolitain

Un Conseil Métropolitain pourrait être créé pour fédérer des jeunes engagés autour d'un projet commun. Un budget propre pourrait lui être attribué pour mettre en oeuvre des actions définies. Dans un premier temps, des rencontres entre ceux des communes pourraient être organisées.

L'accompagnement de ce Conseil par la Direction des Jeunesses, nouvellement créée à Toulouse Métropole, permettra un suivi de la réalisation du plan d'actions métropolitain en faveur des jeunes.

action n°26

Organiser un événement métropolitain pour favoriser et valoriser l'engagement citoyen

Un événement organisé dans un lieu emblématique du territoire permettrait de valoriser l'ensemble des jeunes engagés pour l'intérêt général (bénévoles d'associations, services civiques, membres des Conseils de jeunes...).

L'Éducation Nationale sera un partenaire majeur pour favoriser la communication autour de cet événement et permettre une inscription massive des jeunes.

La nouvelle Direction de la Vie Associative de Toulouse Métropole et les services en lien avec les associations dans les 37 communes se mobiliseront pour atteindre les bénévoles.

action n°27

Développer les chantiers et les missions jeunes

De nombreuses communes mettent déjà en place ce type de chantier afin de développer la sensibilité des jeunes à l'engagement en faveur de l'intérêt général. Certaines paient les heures réalisées, d'autres proposent des tarifs préférentiels pour des départs en vacances ou encore financent en contrepartie le permis de conduire ou le BAFA.

Il pourrait être proposé un événement ponctuel emblématique

qui rassemblerait les jeunes autour d'une action phare (ex : nettoyage de la forêt de Bouconne ou les actions de sensibilisation organisées le 25 novembre).

Ces chantiers et missions permettraient à la fois de sensibiliser les jeunes aux missions d'intérêt général et de participer à l'action publique avec deux champs identifiés comme prioritaires : la réussite scolaire et la préservation de l'environnement.

action n°28

Soutenir et renforcer le recours aux services civiques

Les collectivités pourraient renforcer de façon importante leur recours aux jeunes en service civique et développer des mécanismes de soutien et d'accompagnement aux associations souhaitant accueillir des jeunes sous ce type de contrat (démarches, financement, formation...).

action n°29

Financer les initiatives innovantes de jeunes ayant un objectif d'intérêt général

Exemple d'action :

La ville de Blagnac propose une bourse aux projets, afin de soutenir les initiatives citoyennes et encourager l'autonomie dans les champs culturels, sportifs, humanitaires et solidaires. Ces projets individuels ou collectifs sont financés pour les jeunes de 16 à 25 ans à hauteur de 1000 €.

action n°30

Inciter les communes à développer l'engagement des jeunes dans les lieux initiatives jeunes

À titre d'exemple, le lieu initiative jeunesse du Quartier Politique de la Ville [QPV] Soupetard à Toulouse est un lieu de référence pour les jeunes (16-25 ans), que ce soit sur de l'accompagnement de projet, de la création d'évènement ou un soutien de scolarité par la présence du Point Info Jeunes [PIJ].

Il s'agirait de renforcer la visibilité de ce lieu, en développant des ateliers sous forme de tutorat intergénérationnel pour approfondir les questions de confiance en soi, d'organisation, de méthodologie, de formation numérique.

Il pourrait également y être proposé des permanences de rencontres entre des jeunes et des associations pour créer du lien entre des projets associatifs et des jeunes à la recherche d'engagement bénévole.

Pour mettre en application ces ateliers, il serait opportun de recruter des services civiques. Chaque commune pourrait proposer la mise en place de cette action afin de soutenir l'engagement des jeunes.

Dans un but d'équité territoriale, cette action pourrait être largement déployée sur les lieux jeunes de la Métropole.

action n°31

Mettre en relation les producteurs et maraîchers du territoire pour permettre aux jeunes de participer à des activités de glanage solidaire

axe **3**

Prévenir les situations de vulnérabilité

Les situations de vulnérabilités sont nombreuses et concernent à la fois l'insertion sociale, l'économie, la santé et la sécurité.

Les compétences de Toulouse Métropole permettent d'agir pour prévenir les dynamiques de mise en danger et d'isolement social, et d'apporter une réponse aux jeunes qui connaissent déjà ces difficultés.

L'ensemble des jeunes sont concernés par les politiques d'insertion, néanmoins certains jeunes présentent des vulnérabilités et un risque d'éloignement de l'emploi et de la formation, et requièrent un soutien accru de la part des collectivités et de l'ensemble des acteurs.

1 Développer une politique d'insertion métropolitaine pour les jeunes vulnérables

action n°32

Subventionner l'accès au permis de conduire des jeunes en situation de précarité avec un projet professionnel

Dans un souci d'équité sociale et territoriale, le subventionnement du permis de conduire pourrait cibler particulièrement les jeunes en situation de vulnérabilité (jeunes des QPV, jeunes en zones péri-urbaines, jeunes dans le rural), en leur proposant un pourcentage de prise en charge plus élevé ou en proposant un nombre plus important de places disponibles.

action n°33

Développer les forums emploi dans les quartiers

Exemple d'action menée :

Le dispositif **Rémo jeunes** est développé et piloté par la Mission Locale de la Haute-Garonne et les villes de Colomiers et Saint-Jean. Ce dispositif a pour partenaires le Sicoval, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Occitanie Pyrénées et le Fonds **Agir contre l'exclusion** du Grand Toulouse. Cette démarche partenariale réalise plusieurs actions : un repérage des publics, des actions de remobilisation, une orientation des jeunes vers les dispositifs de droit commun.

Dans ce cadre, la démarche pourrait être étendue, en partenariat avec les deux Missions Locales, à d'autres communes volontaires de la Métropole, afin d'accompagner les jeunes qui présentent des vulnérabilités et qui ne sont ni en emploi ni en formation. Les villes de Colomiers et Saint-Jean pourraient apporter leur expertise sur ce dispositif.

action n°35

Impulser une mise en réseau des acteurs qui luttent contre l'exclusion scolaire : analyse et échange de pratiques

action n°36

Développer et coordonner les accueils en faveur de l'insertion

Ces accueils sont essentiels pour apporter des réponses aux besoins des jeunes en matière d'accompagnement vers l'âge adulte. Sur le territoire toulousain, l'objectif est de renforcer les liens entre ces accueils et les collèges et lycées pour repérer les fragilités des jeunes et créer du lien. Les Centres pourraient proposer davantage d'aides pour réaliser un CV, une lettre de motivation, des entretiens et accompagner l'orientation, en lien avec la Mission Locale. En dehors de Toulouse, une aide à l'ingénierie serait proposée aux communes qui veulent développer ce type de service, notamment celles qui ont des collèges et des lycées sur leur territoire.

Exemple d'action menée :

Le CCAS de la ville de L'Union propose un forum des métiers qui consiste en l'organisation d'ateliers collectifs à destination des jeunes pour l'élaboration de CV, ateliers de confiance en soi et conseils en formation. Dans ce cadre, la commune pourrait être cheffe de file dans le déploiement de ce type de service dans les autres villes volontaires sur le territoire. Ce service pourrait être subventionné par la CAF et coordonné avec les Missions Locales.

Cette politique contribuerait à prévenir la paupérisation de la classe moyenne dans le périurbain. Les démarches « d'aller vers » sur les lieux d'usages (comme les lieux d'accueil), préalablement identifiés dans le diagnostic territorial, pourraient être multipliées, afin de rendre les dispositifs visibles par les jeunes.

action n°37

Proposer des stages intégrés comme vecteur d'insertion avec le média du sport

Le sport est un vecteur d'intégration sociale et permet de susciter l'intérêt des jeunes. Il s'agit d'un outil intéressant qui peut être mis au service de l'insertion des jeunes les plus en difficultés.

À titre d'exemple, la ville de Lille propose le parcours sport emploi, qui consiste à accompagner les jeunes pendant plusieurs semaines et à les faire travailler sur leur confiance en eux, afin de faciliter leur insertion professionnelle. Les jeunes ont une pratique hebdomadaire du sport, passent leur code et leur permis et participent à des ateliers de remobilisation (coaching, théâtre, ateliers d'écriture, simulation d'entretiens...). Ils effectuent également des stages et / ou périodes d'immersion au sein des entreprises partenaires.

Exemple d'action menée en Métropole :

Ce type de stage pourrait être proposé sur le territoire métropolitain. Les villes de Saint-Orens et de Tournefeuille proposent déjà ce type de dispositif. Les services des sports de Toulouse interviennent dans les Quartiers Politiques de la Ville. Ces stages s'appuieraient sur les politiques déjà existantes et s'articuleraient avec les dispositifs d'insertion, de subventionnement du permis de conduire, d'accompagnement dans l'emploi (orientation, CV, lettre de motivation).

A l'image de la ville de Lille, des immersions dans des entreprises pourraient être proposées durant la période de prise en charge. Les différents réseaux d'entreprises pourraient être mobilisés, notamment à travers les contacts noués lors de l'élaboration de la plateforme emploi de Toulouse Métropole.

action n°38

Développer l'action des Clubs de prévention à l'échelle métropolitaine

En lien avec le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance [CMSPD], 5 bassins de vie ont été identifiés comme non couverts par la prévention spécialisée. Face à un fort risque de précarisation des classes moyennes, notamment situées dans le périurbain, le développement de ces services semble essentiel. Si la prévention spécialisée est d'abord une action située en Quartier Politique de la Ville, il est possible de développer ces actions de prévention de protection de l'enfance dans des territoires qui ont fait l'objet d'un diagnostic commun et qui présentent des caractéristiques proches de celles des quartiers de la géographie

prioritaire. Le diagnostic général proposé au niveau des 5 territoires pourrait prévoir un axe autour de cette géographie qui permettrait de développer les actions, en lien avec la protection de l'enfance.

La couverture de ces 5 territoires représenterait un besoin équivalent à 20 équivalents temps plein d'éducateurs. Dans ce cadre, les programmes développés par l'État seront déterminants pour étendre la politique sur le territoire à l'instar du **Plan pauvreté** ou des **Cordées de la Prévention**.



Soutenir les dispositifs de prévention et renforcer l'accès aux dispositifs de santé

action n°39

Favoriser la démarche « d'aller vers » pour favoriser l'accès aux soins psychologiques

Exemple d'action menée en Métropole :

Le dispositif **Action Suricate** agit en matière de sensibilisation à la santé psychologique et d'accès au soin des jeunes, dans une démarche d'« aller vers ». Il est porté et coordonné par l'association Arpade et co-piloté par la Mairie de Toulouse et l'Agence Régionale de Santé [ARS]. Il pourrait être proposé aux communes d'étendre cette politique sur leurs territoires. De nouveaux postes seraient à prévoir, notamment l'embauche d'un autre psychologue et de services civiques. Les communes pourraient partager ces équivalents temps plein et se coordonner avec l'association Arpade, en charge de ce service.

Cette politique est également particulièrement développée sur le territoire toulousain, car il s'agit d'un lieu de passage pour de nombreux jeunes métropolitains. L'idée est de permettre un renforcement dans l'espace public de cette sensibilisation, dans une démarche « d'aller vers ».

L'ARS devra être associée aux évolutions du dispositif.

Enfin, l'intérêt de cette démarche est double, car elle implique également la formation des services civiques, ce qui favorise leur insertion sur le marché du travail.

Par ailleurs, cette méthodologie d'actions pourrait être élargie à d'autres sujets dans une logique de promotion de la santé.

action n°40

Mutualiser les actions de prévention autour des risques liés aux addictions

En lien avec le CMSPD qui traite des questions de prévention, les communes seraient réunies pour partager leurs pratiques autour de ces questions. Les services élaboreraient des actions, afin de permettre aux autres communes de mutualiser ce type de dispositif. La ville pilote proposerait avec les associations une formation des futurs intervenants des communes volontaires.

Exemple d'action menée en Métropole :

Pause Lama est un dispositif qui intervient dans les collèges et dans la rue dans le but de lutter contre les addictions. Son expérimentation a été réalisée en 2022 dans le centre-ville de Toulouse. Ce dispositif pourrait être renforcé et étendu sur plusieurs communes de la Métropole.

action n°41

Consolider la prévention autour des risques liés aux consommations de substances psycho actives

La prévention est essentielle pour limiter les conduites à risque. Or, les jeunes sont particulièrement sujets à ce type de comportements, en lien avec la consommation de substances et leur sexualité. Dans ce cadre, la prévention est un moyen de sensibiliser aux questions relatives aux consommations problématiques, aux dépendances et aux relations sexuelles non protégées.

Pause Lama est un dispositif qui intervient dans les collèges et dans la rue dans le but de lutter contre les addictions. Il est porté et coordonné par l'association Arpade et co-piloté par le Service Communal d'Hygiène et de la Santé [SCHS] de la Mairie de Toulouse. Il est cofinancé par l'Agence Régionale de Santé [ARS] Occitanie et la Mission

Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Conduites Addictives [MILDECA]. Son expérimentation est réalisée jusqu'à l'automne dans le centre-ville. Ce dispositif pourrait être renforcé et étendu sur plusieurs communes métropolitaines.

En lien avec le CMSPD qui traite des questions de prévention, les communes seraient réunies pour partager leurs pratiques autour de ces questions. Les services élaboreraient des actions, afin de permettre aux autres communes de mettre en place le même type de dispositif. La ville pilote proposerait avec les associations une formation des futurs intervenants des communes volontaires. Le copilotage devra être aussi envisagé à l'échelle métropolitaine.

action n°42

Renforcer la prévention autour des risques liés aux violences sexuelles et sexistes

L'expérimentation du **Dispositif Angela**, visant à mettre en place un réseau de lieux sûrs (bars, hôtels, commerces, établissements accueillant du public...), a été lancée sur le territoire toulousain. Son principe est de permettre à une personne qui, dans l'espace public, ne se sent pas en sécurité, se sent harcelée ou se sent en danger,

de trouver refuge dans l'un des établissements partenaires, identifié grâce au sticker sur sa vitrine, et de demander « Angela ».

Outil efficace de prévention des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, ce dispositif pourrait être déployé dans l'ensemble des communes de la Métropole.



action n°43

Communiquer massivement auprès de la thématique des violences sexuelles et sexistes lors des grands événements

Plusieurs travaux ont été réalisés à l'échelle métropolitaine. Par exemple, Toulouse a mené une campagne sur le consentement. Celle-ci pourra être relayée et déclinée lors de manifestations d'ampleur, telles que la Coupe du Monde de Rugby à XV de 2023, les rentrées étudiantes, la fête de la musique, les Jeux Olympiques 2024, etc.

action n°44

Porter un événement fédérateur métropolitain le 25 novembre, journée internationale contre les violences à l'égard des femmes

Afin de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes à la question des violences à l'égard des femmes et d'apporter des ressources aux personnes qui en ont besoin (victimes et témoins), un événement métropolitain est organisé le 25 novembre.

Les différents Conseils de jeunes pourraient être associés au choix du type d'action et à son élaboration, afin d'y associer les jeunes de la métropole.



action n°45

Poursuivre le déploiement du dispositif *Fêtons plus Risquons moins* à l'échelle métropolitaine

Ce dispositif, qui s'adresse à tous les jeunes en milieux festifs, permet de limiter les situations critiques et les risques inhérents à la fête (accidents, sanitaires, violences sexistes et sexuelles...), dans un contexte de consommation importante de produits alcoolisés ou psychoactifs. Le dispositif *Fêtons plus, Risquons moins* est déjà fortement développé sur le territoire toulousain. Il est porté et coordonné par un collectif d'associations spécialisées et co-piloté par le Pôle Santé de Toulouse. Il est cofinancé par l'ARS Occitanie, par Toulouse Métropole et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) ainsi que par le Fonds Interministériel de Lutte contre la délinquance de la Préfecture de la Haute-Garonne.

Exemple d'action menée en Métropole :

*Déployer le dispositif **Fêtons plus, Risquons moins** nécessite non seulement de poursuivre la communication auprès des communes, mais aussi d'envisager avec les associations participantes et les instances co-financeuses un ajout de postes salariés et de services civiques. Par ailleurs, afin de garantir la visibilité et la cohérence du dispositif, le copilotage devra être formalisé à l'échelle métropolitaine.*

action n°46

Développer une politique d'éducation sur l'usage des écrans et de prévention du cyber harcèlement

La question de l'usage des écrans et du cyber harcèlement est centrale pour les nouvelles générations. De nombreuses actions ont été menées sur le territoire métropolitain, qui restent à développer (ex : *Bien grandir avec les écrans* à Toulouse ou *Matinée parentalité* à Launaguet).

Exemple d'action menée en Métropole :

***Pause Lama** est un dispositif qui intervient dans les collèges et dans la rue dans le but de lutter contre les addictions. Son expérimentation a été réalisée en 2022 dans le centre-ville de Toulouse. Ce dispositif pourrait être renforcé et étendu sur plusieurs communes de la Métropole.*

La ville de Tournefeuille, avec les subventions de la MILDECA et en partenariat avec le département de

la Haute-Garonne, développe une politique de prévention autour du numérique. Ce dispositif pourrait être repris par les autres villes volontaires qui bénéficieraient de l'expertise de Tournefeuille, en direction des plus de 15 ans. Il s'agirait ensuite de répondre aux appels à projet de la MILDECA pour que ce dispositif soit subventionné. Le CMSPD pourrait être sollicité afin de coordonner les communes volontaires dans la mise en place de ce type de prévention.

*La CAF31 soutient les actions en lien avec les politiques de soutien de la parentalité et son réseau **parents31**. Les communes volontaires pourraient solliciter des financements pour monter des projets, bénéficier des actions des associations financées avec le soutien de la Mission Cohésion Sociale de la Métropole.*

action n°47

Étendre le dispositif *Mparri* dans tous les QPV de la Métropole

Le dispositif Médiation-Prévention-Accès aux soins - Réduction des Risques - Insertion / conduites addictives dans le Grand Mirail [Mparri] regroupe des actions sur les conduites addictives des jeunes autour d'actions de médiation, de prévention, d'accès aux soins, de réduction des risques et d'insertion de jeunes consommateurs, il est développé dans les QPV de Toulouse, en particulier sur le Grand Mirail et les QPV Nord et Est. Ce programme est financé par des fonds Politique de la Ville ainsi que par l'ARS Occitanie, par la MILDECA, ainsi que par le Fonds interministériel de Lutte contre la délinquance de la Préfecture de la Haute Garonne. Il est porté et coordonné par l'association *Clémence Isaure* et co-piloté par le Pôle Santé de Toulouse, en lien avec les Direction Action Territoriale

[DAT]. Ce programme mobilise déjà de nombreux acteurs de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole (Clubs de prévention, Accueils Jeunes, espaces verts, DAT...).

Il serait possible d'envisager son déploiement au sein d'autres QPV de la Métropole. Ce dispositif est complexe et nécessite la coopération de nombreux acteurs. Par conséquent, sa mise en œuvre requiert de créer des synergies locales et de faire à partir de l'existant sur le territoire. Le copilotage devra être aussi envisagé sur l'échelle métropolitaine, garantissant ainsi la viabilité et la cohérence du dispositif.

Ce plan en donne l'opportunité.



axe 4

Traduire l'ambition en faveur des jeunesses dans l'organisation de l'administration

Les acteurs de la politique jeunesse des différentes communes se connaissent peu et les dispositifs manquent de visibilité autant pour les jeunes que pour les professionnels.

Le renforcement des liens entre les élus et techniciens des 37 communes impliqués dans les politiques jeunesse doit permettre une interconnaissance favorable à la transversalité afin d'éviter la conduite de politiques « en silo », peu lisibles et inefficaces.

La territorialisation de l'action métropolitaine, dans le cadre du projet Proxima 2024, est une opportunité pour favoriser des synergies territoriales en matière de jeunesse sur des périmètres correspondant aux bassins de vie, communs aux quartiers toulousains et aux communes périphériques.

1 Garantir la cohérence métropolitaine de la gouvernance et des politiques publiques

Les acteurs de la politique jeunesse des différentes communes se connaissent peu. Néanmoins, certaines villes limitrophes ont développé des actions conjointes, par exemple Colomiers et Tournefeuille.

Dans le cadre du projet *Être Jeune En Métropole*, 32 communes ont manifesté leur intérêt et 16 ont participé à la journée d'intelligence collective, ce qui révèle le potentiel fédérateur que détient la politique jeunesse.

action n°48

Renforcement de l'interconnaissance des élus municipaux et métropolitains référents sur la question de la jeunesse

Ces rencontres sont essentielles afin d'assurer le portage politique du plan d'actions et de développer des démarches de coopération. Un des enjeux pourrait être de dégager un noyau resserré de communes qui sont déjà avancées dans le champ des politiques jeunesse, et qui seraient fortement impliquées dans la mise en œuvre du plan d'actions.

action n°49

Renforcement de l'interconnaissance des services municipaux et métropolitains référents sur la question de la jeunesse

Il s'agit de partager les bonnes pratiques, de créer des synergies et de connaître les besoins des différents territoires. Des rencontres par secteur pourraient être organisées, notamment au niveau des pôles territoriaux pour les politiques déconcentrées. Les communes rurales devraient être associées et leurs problématiques prises en compte. Ce type de rencontres pourrait permettre de traiter les questions de lieu de résidence et d'usage des jeunes

dans le cadre de certaines politiques publiques (par exemple, la Culture).

Des réunions transversales réunissant l'ensemble des acteurs, sur le modèle de la journée d'intelligence collective, seraient organisées deux fois par an. Ces réunions favoriseraient le partage d'objectifs globaux et la sensibilisation aux différentes problématiques des jeunes et des services concernés.

action n°50

Renforcer la coopération territoriale par la réalisation de diagnostics partagés au niveau des 5 territoires de la Métropole

Les 5 territoires de la Métropole incarnent des territoires d'usage dans lesquels une culture commune de tous les acteurs pourrait être développée. Cela permettrait de proposer une politique transversale prenant en compte l'ensemble des besoins des jeunes.

Afin de favoriser la coopération entre les services déconcentrés et ceux des communes appartenant à un même pôle, un diagnostic commun pourrait être réalisé. Des réseaux d'acteurs seraient favorisés au niveau des Directions de territoires et de leurs Directions des Dynamiques Citoyennes.

2 Renforcer le pilotage administratif et financier

La réussite du plan d'actions dépend de la mise en œuvre d'un fonctionnement transversal des services.

De nombreuses thématiques sont traitées au sein du Plan d'actions pour la jeunesse. Dans ce cadre, il existe un besoin de coordination, afin de vérifier que les actions sont mises en œuvre.

Plusieurs propositions nécessitent une approche transversale, ce qui implique de raisonner par action et non par service.

Le coordinateur de Toulouse Métropole garantira ce travail de mise en cohérence des acteurs politiques et publiques. Le suivi et le pilotage du plan d'actions sera réalisé en mode projet.

action n°51

Raisonner par action et non par service ou par direction

Les politiques publiques et dispositifs proposés dans ce plan d'actions devront être élaborés par des équipes projets transversales lorsque cela est nécessaire pour en garantir la réussite.

action n°52

Assurer la continuité du projet par la création d'un poste de coordination dès septembre 2023 dans la Direction des Jeunesses de Toulouse Métropole

Dans le cadre de Proxima 2024, une nouvelle Direction des Jeunesses est créée afin de rassembler les services en charge de ces politiques publiques, jusqu'alors éparpillées dans différentes directions.

Un nouveau poste de Coordinateur sera créé au sein de cette direction. Il aura pour mission de suivre la mise en œuvre par objectifs et par action du plan métropolitain pour la jeunesse.

Le suivi général de la mise en œuvre du plan s'appuiera sur des réunions régulières dans lesquelles l'ensemble des référents des services métropolitains concernés et des référents jeunesse dans les communes, qui pourront faire état de l'avancement des actions, mais aussi de leurs difficultés.

action n°53

Favoriser la coordination et la transversalité au niveau territorial au sein de la Direction des Dynamiques Citoyennes à l'échelle des 5 territoires

axe **5**

Associer les jeunes pour élaborer les politiques publiques et développer leur pouvoir d'agir

Les jeunes sont peu associés aux processus d'élaboration des politiques publiques, alors qu'ils en sont la cible, les premiers concernés.

Face à l'hétérogénéité de ce public, à l'évolution des besoins et des aspirations, il est indispensable d'associer les jeunes et leur expertise d'usage à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent.

1 Associer les jeunes aux processus d'élaboration de politiques publiques

L'ensemble des acteurs associés à la rédaction de ce plan d'actions ont identifié un besoin d'associer les jeunes dans la création de dispositifs pour assurer leur pertinence. La participation est néanmoins à distinguer de l'engagement citoyen. Celle-ci n'est pas une fin en soi mais concourt à la réussite de la mise en œuvre d'un dispositif.

action n°54

Compléter la Charte de la participation de Toulouse Métropole par un volet spécifiquement consacré à la participation des plus jeunes, élaboré en lien avec les Conseils de jeunes des communes de la Métropole

action n°55

Définir une typologie de projets municipaux et métropolitains pour lesquels l'association spécifique des jeunes est requise

2 Disposer d'une information solide et renouvelée sur les publics et les dispositifs existants

Les faiblesses dans la constitution de données et de suivis évaluatifs limitent les possibilités d'améliorer les politiques publiques. Il existe, en effet, des enjeux autour de la connaissance statistique, qui permettra à la collectivité de définir avec le plus d'acuité possible les politiques publiques à destination des jeunes et d'en évaluer les effets.

action n°56

Créer un Observatoire métropolitain de la jeunesse

action n°57

Réaliser un diagnostic commun territoire par territoire et au niveau de la Métropole

action n°58

Évaluer le plan d'actions et de ses effets, présentée lors des réunions semestrielles des élus municipaux et métropolitains référents sur les questions de jeunesse

axe 6

Renforcer et adapter la communication pour une meilleure lisibilité de l'action publique

Les acteurs impliqués dans la rédaction du projet de plan EJEM ont convergé vers le constat d'une grande diversité et richesse des dispositifs en faveur des jeunes, mais d'une insuffisante communication sur ceux-ci. Il convient donc de « faire savoir » les politiques jeunes et les rendre plus accessibles, en utilisant les réseaux sociaux et outils plébiscités par ce public.



Améliorer la lisibilité de l'offre existante

action n°59

Mettre à disposition des services de l'État l'ensemble des données sur les dispositifs et politiques publiques afin d'enrichir la *Boussole des Jeunes*

La *Boussole des Jeunes* est un service numérique à destination des 15-30 ans, qui recense et explicite les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique et facilite la mise en relation avec le bon professionnel ou service.

action n°60

Recenser l'ensemble des actions et dispositifs municipaux et métropolitains à destination des jeunes sur le site de Toulouse Métropole

action n°61

Centraliser les données dans les Maisons Toulouse Services pour permettre aux jeunes de disposer d'un guichet physique disposant de l'ensemble des informations



Adapter la communication institutionnelle au public jeune

action n°62

Adapter les supports de communication en développant les outils utilisés pour la communication institutionnelle et les réseaux sociaux sur lesquels sont présentes les collectivités en estampillant les nouveaux canaux du logo *EJEM* par le référentiel proposé ci-dessous



ARS	Agence Régionale de Santé
AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse
CEAP	Conseil et Expertise en Action Publique
CMSPD	Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CODEV	Comité de Développement
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DAT	Direction Action Territoriale
EJEM	Etre Jeune En Métropole
IEP	Institut d'Études Politiques
JIC	Journée d'Intelligence Collective
MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
Mparri	Médiation-Prévention-Accès aux soins - Réduction des Risques - Insertion [conduites addictives dans le Grand Mirail]
PLUiH	Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat
QPV	Quartier Politique de la Ville
SCHS	Service Communal d'Hygiène et de la Santé



Contact

Direction Jeunesses

Toulouse Métropole

05 36 25 24 78

ejem@toulouse-metropole.fr

Conception et réalisation : Prune Mahé | prune.mahe@gmail.com | 06 78 14 99 32

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole